

Soudain, un bloc d'un mètre cube environ, qui se trouvait sur le tas à 2^m,50 de hauteur, roula et vint écraser un mineur qui forait au pied de ce tas.

N° 20. — 6^e Arrondissement. — *Exploitation de calcaire, à Anseremme. — 31 octobre 1931, vers 12 heures. — Un ouvrier blessé mortellement. — P. V. Ingénieur J. Martens.*

Résumé

Un ouvrier était occupé au déblaiement d'un amas de pierres provenant du tir de plusieurs mines et formant un cône de 4 mètres de hauteur et d'environ 6 mètres de largeur à sa base.

Une de ces pierres, ayant un volume de près de 0,4 mètre cube, se trouvait en équilibre instable au sommet du tas d'éboulis; voulant amener ce bloc sur le chantier, un ouvrier grimpa sur le tas et entreprit de le dégager au moyen d'un levier en fer, en se plaçant sur le côté, en contrebas du bloc. Celui-ci ayant basculé, la victime glissa en voulant se garer et fut recouverte par le bloc, ainsi que par d'autres pierres plus petites.

BIBLIOGRAPHIE

Solvants, par Thos. H. Durrans, chef du laboratoire de recherches de la firme A. Boake, Roberts et C^o, de Londres. Traduit de la 2^e édition révisée par J. Bibard, Ingénieur. — Un volume in-8^o carré de 207 pages, avec figures et nombreux tableaux dans le texte. — Relié, 75 francs. — Librairie Polytechnique Ch. Béranger, 1, quai de la Grande-Bretagne, Liège.

Ceux qui ont eu à s'occuper des laques cellulosiques, soit comme fabricants, soit comme consommateurs industriels, savent combien il est difficile d'avoir des données précises sur les très nombreux solvants utilisés ou offerts. Les documents intéressants sont épars dans des revues spécialisées, sans coordination, sans liaison. Les désignations commerciales masquent souvent la nature des produits, circonstance qui n'est pas de nature à simplifier un problème déjà complexe par son essence, car les propriétés à atteindre pour les laques cellulosiques varient à l'infini suivant les usages auxquels elles sont destinées. Or, une laque cellulosique comprend normalement un ester cellulosique (généralement nitrocellulose), une résine, un solvant à haute tension de vapeur, un solvant à moyenne tension, un diluant, un plastifiant, sans compter le pigment de couleur. On conçoit donc combien il est important de connaître le rôle et les qualités fondamentales des divers constituants pour éviter les ennuis que tant d'usagers rencontrent.

Le volume de M. Durrans leur épargnera bien des tâtonnements; ce petit traité comporte deux parties: la première expose les principes, les caractéristiques principales à considérer dans un solvant. Elle définit le rôle des plastifiants, indique les règles de l'équilibrage des solvants pour éviter les voiles, le louchissement, elle étudie les moyens d'agir sur la viscosité, fait ressortir le rôle de la tension de vapeur des constituants sur l'évaporation — éviter les azéotropes —, rappelle les conditions tolérées d'inflammabilité, envisage la question de toxicité (asphyxie, anesthésie ou poison proprement dit).

La deuxième partie est l'application de cet exposé général: elle comporte la revue de tous les corps offerts dans l'industrie avec leurs caractéristiques spéciales. L'auteur passe en revue successivement les hydrocarbures, les alcools (méthylique, éthy-

lique, jusqu'à l'amylique), les cétones (principalement l'acétone) les esters (acétates de méthyle, éthyle, propyle, butyle, amyle, formiates, lactates), les glycols dérivant de l'éthylène-glycol, les dérivés du cyclohexane, les composés chlorés (chlorhydines, chloroforme, tétrachlorure), les furfurals (on emploie plus souvent le mot furfurol), et enfin les solvants plastifiants (citons la triacétine, les triphényl- ou tricrésyl- phosphates, les benzoates ou borates d'amyle, les phtalates).

L'auteur termine par deux appendices d'une utilité certaine : une liste des marques commerciales et compositions probables — dont l'auteur, avec raison, ne garantit pas l'exactitude — et une table des solubilités, à plusieurs entrées, indiquant, pour chaque solvant, l'action vis-à-vis des esters cellulosiques et des résines. Un index alphabétique clôt l'ouvrage et facilite les consultations.

Le travail de M. Durrans fait partie d'une série de monographies de chimie appliquée publiées sous la direction de E. Howard Tripp, Ph. D. C'est un manuel utile qui répond bien au but pratique de ces monographies.

Ad. B.

Règlements et Instructions sur la Police des Mines, recueillis et coordonnés par *Ad. Breyre*; 8^e édition. — *R. Louis*, Editeur, rue Borrens, 39, Ixelles-Bruxelles. — 1933.

Les dangers que présente l'exploitation de la houille font qu'à juste titre, dans tous les pays où elle est pratiquée, cette industrie est soumise à une réglementation sévère.

Bien qu'en Belgique, cette réglementation ne soit pas aussi détaillée que dans d'autres pays, sans être pour cela moins efficace, elle comporte cependant un nombre important d'arrêtés, d'instructions, de circulaires explicatives que ne peuvent ignorer ceux chargés de les appliquer, ni ceux qui ont pour mission de les faire observer.

On conçoit les difficultés que les uns et les autres ont dû rencontrer à se retrouver dans cet ensemble touffu.

En recueillant et en coordonnant tous les règlements et instructions, M. Breyre est venu à leur secours; il leur a apporté une aide précieuse.

Aussi comprend-on l'accueil flatteur qu'a reçu ce recueil, dès l'apparition de la première édition!

Ce succès ne s'est jamais démenti et il ne pouvait en être autrement; il vient d'être consacré par la nécessité devant laquelle s'est trouvé M. Breyre de publier une huitième édition.

Celle-ci sera accueillie avec la même faveur que ses devancières.

Dans l'avant-propos de cette huitième édition, M. Breyre expose qu'avant de publier cette dernière, il a consulté ses collègues et diverses personnalités du monde des exploitants sur l'opportunité d'y supprimer certaines parties de la réglementation, parties qui ne sont pas de consultation quotidienne, mais que presque toutes les personnes consultées ont insisté pour qu'il n'en fit rien.

C'est ainsi que, très heureusement, la huitième édition ne constitue en réalité qu'une mise à jour des précédentes.

Comme l'auteur le signale, dans son ensemble, c'est toujours l'arrêté royal du 28 avril 1884 qui forme la charpente de notre réglementation minière. Seulement, on conçoit que depuis bien-

tôt cinquante années, de nombreux chapitres de ce règlement ont dû être remplacés par des prescriptions nouvelles.

Dans son recueil, M. Breyre a conservé pour la présentation des divers règlements, l'ordre même de la codification de 1884, en intercalant les modifications intervenues aux places qu'occupaient dans l'arrêté de 1884 les prescriptions précédentes.

La consultation pouvait en devenir un peu laborieuse. Celle-ci a été facilitée par de grands titres indiquant à l'angle des pages les chapitres traités et par de petits titres marginaux analysant chaque article.

La nouvelle édition comporte une innovation très heureuse à ce sujet : l'adjonction d'une table alphabétique des matières; les recherches en seront considérablement facilitées.

Comme nous l'avons dit à propos des éditions précédentes, souhaiter le succès de cette huitième édition est inutile, parce qu'il est certain et mérité.

Nous joignons nos remerciements à ceux qu'adressent à M. Breyre toutes les personnes auxquelles il a, en publiant ce recueil, rendu un grand service.

G. R.

DIVERS

Le III^e Congrès du Chauffage Industriel

Le III^e Congrès du Chauffage Industriel se tiendra du lundi 9 au dimanche 15 octobre prochain au Conservatoire National des Arts et Métiers, sous la présidence d'honneur de M. *Henry Le Chatelier*, Membre de l'Institut, et sous la présidence effective de M. *Walckenaer*, Inspecteur Général des Mines, Vice-Président de la Commission Interministérielle d'utilisation du Combustible, Président de la Commission Centrale des machines à vapeur. Les Vice-Présidents du Congrès sont : MM. *Charpy*, de l'Institut, Professeur à l'École Polytechnique, et *Guillet*, de l'Institut, Directeur de l'École Centrale des Arts et Manufactures. Le Secrétaire Général du Congrès est M. *Pierre Couturaud*.

On sait, qu'institué en 1923, sous les auspices du Ministère des Travaux Publics, par la Commission interministérielle d'utilisation du Combustible, le Congrès du Chauffage Industriel a tenu au mois de juin de la même année sa première session — les autres devant avoir lieu tous les cinq ans.

Désignée pour être l'organe du Congrès, et maintenir, entre les sessions, les moyens d'expression, de contact et d'échange qui sont indispensables à la manifestation de l'opinion technique, la revue *Chaleur et Industrie* a publié, dans ses numéros de juillet et août 1923, les comptes rendus du premier Congrès, dont l'objet principal a été d'assurer, au lendemain de la guerre, la mise au point de la science des industries du feu.

Les résultats qu'a permis d'obtenir ce premier effort ont été consacrés et accentués par le Congrès de juin 1928, dont les comptes rendus ont été publiés par *Chaleur et Industrie* dans ses numéros d'octobre et novembre de la même année.

Quant au III^e Congrès, qui aura lieu en octobre prochain, on ne saurait trop en souligner l'importance, à une heure où le